



MUNICIPALITE DE LA PECHE

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-797

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 18-761 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE POUR CERTAINS POSTES PARTICULIERS

AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 2 décembre 2019, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 19-797, modifiant le règlement 18-761 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une rémunération additionnelle pour certains postes particuliers.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 9 décembre 2019, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 9 jour de décembre 2019

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en date du 9 décembre 2019 ainsi que sur site internet de la Municipalité de La Pêche.

En foi de quoi je donne ce certificat 9 décembre 2019

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier